

## DECISION

concernant la déclaration sans suite d'un  
marché afférent au lot n° 5 : criblage, à la  
valorisation et au traitement spécifique des  
gravats et inertes collectés spécifiquement  
sur l'ensemble des déchèteries de Limoges  
Métropole

N° 26444

### LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-2 et L 5211-10,

**VU** la délibération n°4.3 du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

**VU** le Code de la commande publique du 1er avril 2019 et notamment son article R.2123-4 ;

**CONSIDÉRANT** qu'une consultation, ayant pour objet *le lot n° 5 « Criblage, valorisation et traitement spécifique des gravats et inertes collectés spécifiquement sur l'ensemble des déchèteries de Limoges Métropole »*, a été lancée, par voie de publicité le 11/12/2024, la date limite de remise des offres étant fixée au 21/01/2025 ;

**CONSIDÉRANT** qu'une seule offre a été reçue pour le lot 5 dans le cadre de cette consultation ;

**CONSIDÉRANT** que l'unique offre a été jugée inacceptable au sens de l'article L2152-3 du Code de la Commande Publique du fait que le montant de l'offre excède les crédits budgétaires alloués au marché. Les estimations du service, bases de l'analyse des offres quant au critère prix, ont été fixées de façon réaliste au regard des consultations précédentes et de l'état actuel du marché de services ;

**CONSIDÉRANT** que les articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique permettent à un établissement public de ne pas donner suite à une procédure pour un motif légitime, qui, en l'espèce, tient au prix supérieur aux crédits alloués au marché ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient dès lors de ne pas donner suite à la procédure lancée précédemment ;

## DECIDE

Le marché n°2024-F1970501-00, relatif au « *Lot n°5 : criblage, valorisation et traitement spécifique des gravats et inertes collectés spécifiquement sur l'ensemble des déchèteries de Limoges Métropole* », est déclarée sans suite pour motif légitime.

Fait à Limoges,

Publié le vendredi 28 mars 2025